



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : snui@snui.fr

<http://www.snui.fr>

Paris, le 20 Octobre 2006

Communiqué de presse

TVA : la progression régulière d'un futur impôt unique ?

Le constat est avéré : malgré l'existence d'un taux réduit, la TVA pèse plus lourdement sur le budget des ménages modestes (qui consacrent leur revenu à la consommation) que sur le budget des ménages aisés (qui ont une capacité d'épargne qui s'accroît avec leur revenu). En matière de TVA, le Conseil Economique et Social a ainsi calculé que le « taux d'effort » des 10 % des ménages les plus pauvres est de 8,1 % alors que celui des 10 % les plus aisés est de 3,4 %.

Or, on assiste à une progression sensible du poids de la TVA dans les recettes fiscales de l'Etat. Plusieurs effets combinés expliquent ce mouvement. La baisse de l'impôt sur le revenu contribue à augmenter la part relative de la TVA d'une part, tandis que la consommation, induite par la hausse de l'endettement des ménages et par la baisse de leur épargne, alimente la progression du rendement de la TVA d'autre part.

La TVA représente désormais plus de la moitié des recettes fiscales nettes de l'Etat :

Année	2003	2004	2005	2006	2007
TVA sur recettes fiscales nettes	45,4 %	45,5 %	46,6 %	48,4 %	51,4 %

(Source : Minefi, lois de finances)

Dans les perspectives proposées par les milieux libéraux, l'idée d'un système fiscal essentiellement assis sur la consommation revient périodiquement. C'est ainsi qu'ils proposent l'introduction d'une TVA sociale qui consisterait à porter le taux de la TVA à 25 % (pour un rendement supplémentaire de 85 milliards d'euros) en contrepartie d'un nouvel allègement des cotisations sociales patronales. Toutes choses étant égales par ailleurs, cela ferait passer la part de la TVA dans le système fiscal à plus de 63 %.

Augmentation du poids de la TVA, diminution de celui de l'impôt sur le revenu (16,6 % des recettes fiscales en 2007 contre 17,5 % en 2003), la réalité est bien celle d'un basculement au détriment de la très grande majorité des ménages (hausse du poids de la TVA, hausse de la fiscalité locale...). L'impôt d'Etat « quasi-unique » risque de s'installer progressivement au détriment de la justice fiscale.

Le débat sur le financement du modèle social, donc sur la réforme fiscale, demeure plus que jamais nécessaire : le SNUI y prendra sa place, en faisant tout pour qu'il ne se résume pas à des slogans ni se cantonne aux seuls impôts directs d'Etat.

Pour recevoir nos communiqués de presse : www.snui.fr rubrique « espace presse »